



L'HÔPITAL À DOMICILE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous le souhaitez, certains traitements peuvent être administrés directement à votre domicile par une infirmière spécialisée.

Ce type de prise en charge vous évite de vous déplacer à l'hôpital pour chaque injection.

Dans tous les cas la première injection de chaque cycle sera faite à l'unité de traitement ambulatoire de l'hôpital, après une consultation chez votre médecin, afin d'évaluer la bonne tolérance et l'efficacité du traitement.

Si vous êtes intéressé(e), parlez-en à votre médecin. Selon le type de traitement et le lieu de votre habitation, il décidera si cela est possible.

Il existe actuellement deux organisations qui mettent en place des hospitalisations à domicile (HAD) :



Arémis ASBL

Coordinatrice du projet : Cynthia Pochet

T 02 899 95 45

M cynthia.pochet@aremis-asbl.org

Centrale

T 02 649 41 28

M info@aremis-asbl.org



Thuishospitalisatie - Hospitalisation à domicile

Remedus

Centrale

T 03 870 43 90

M info@remedus.be